



Reims, le 1er juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

APILUZ déployé à grande échelle pour la 2^{ème} année

Validé scientifiquement via une expérimentation de 3 ans sur la commune de Beine Nauroy de 2014 à 2016, le projet APILUZ consiste à maintenir dans les parcelles de luzerne, des bandes non fauchées (BNF) de trois mètres de large lors de la première coupe dans les parcelles de 2^{ème} et 3^{ème} année. Objectif : fournir aux pollinisateurs la ressource alimentaire qui leur manque pendant la saison de récolte des cultures (période de juin-juillet).

Apiluz à nouveau déployé en 2022 après le succès de 2021

En 2021, le **projet APILUZ** a impliqué les coopératives de déshydratation de luzerne du territoire et près de 2 400 agriculteurs qui ont aménagé la récolte sur huit départements (Marne, Aube, Ardennes, Aisne, Yonne, Seine-et-Marne, Meuse, Val de Marne) pour laisser 1 840 km de bandes de luzerne non fauchées (BNF) monter à fleurs pour **nourrir les abeilles**.

Une nouvelle campagne d'envergure est reconduite en **2022**. Soutenu financièrement par sept coopératives (Cristal Union, Sun Deshy, Luzeal, Prodeva, Capdea, Tereos, Cérésia), la chambre d'agriculture de la Marne, une entreprise privée (Lidl), la Fondation du Crédit agricole Nord-Est et la Fondation Avril, des acteurs publics (Région Grand Est, Département de la Marne) et deux syndicats apicoles (FGSAM, la Champagne apicole), **Apiluz est un projet multi-partenarial de territoire, novateur et unique, qui se déploie sur la Région Grand Est**.

L'intérêt d'Apiluz reconnu par les apiculteurs

Alain Tanet est apiculteur près de Reims avec jusqu'à 50 ruches.

« En juin-juillet, on constate effectivement un manque de ressource alimentaire pour nos abeilles, dû notamment à la récolte des principales cultures. La luzerne est une des rares cultures qui peut fleurir à cette époque. Les bandes de luzerne non fauchées sont bienvenues pour l'alimentation des abeilles, de même que les bords de chemin quand leur gestion laisse fleurir les espèces à fleurs. »

Jean-François Maréchal possède une cinquantaine de ruches sur les communes de Sainte-Menehould et Reims. Il représente par ailleurs la Fédération des Apiculteurs de la Marne auprès des syndicats agricoles (FDSEA notamment).

« Le manque de ressources alimentaires est une problématique que j'observe principalement au mois de juin sur la zone de St Menehould /Châlons-en-Champagne. En effet, cette période délicate correspond à la saison des récoltes des grandes cultures. Les effets délétères sur les ruches se font ressentir au niveau sanitaire, au

niveau de la production (qui est en baisse) et du rucher (affaiblissement) qui devrait au contraire prendre des forces à cette période pour l'hiver suivant. Cela fait maintenant dix ans que j'ai intégré le facteur « plan de coupe » des coopératives de luzerne dans le choix de la répartition de mes ruches sur le territoire. La mise en place de bandes non fauchées permet d'assurer une continuité au niveau du bol alimentaire des abeilles en apportant un nectar de qualité et ce, sans résidus phytosanitaires car cette culture ne reçoit aucun traitement, et ainsi garder les abeilles en forme. Le projet APILUZ assure aux apiculteurs de la zone champagne crayeuse une optimisation de la production de miel (toujours fortement dépendante des conditions climatiques), un développement des ruchers réguliers tout au long de l'année et une stabilité sanitaire. »

Autres aménagements agro-écologiques favorables aux pollinisateurs

❶ Les bandes intraparcélaires

Le semis de bandes de deux à quatre mètres avec des mélanges mellifères, agrifaunes ou favorables aux auxiliaires des cultures à l'intérieur des parcelles augmente la diversité et la quantité de ressource alimentaire notamment pour les pollinisateurs. Les mélanges d'espèces et leur impact sont toujours en test.

❷ Les bords de chemins

Bien pensé et géré de façon extensive, en conséquence, le bord de chemin est un véritable atout pour l'agriculteur. La gestion extensive de cet espace permet de favoriser le maintien d'espèces utiles à l'agriculteur (microfaune du sol, insectes auxiliaires, pollinisateurs, petit gibier...) tout en contribuant significativement à la préservation de la faune et de la flore en plaine.

La gestion adéquate des bords de chemin permet, par ailleurs, de sécuriser l'espace agricole et viticole vis-à-vis du développement non maîtrisé des adventices de cultures ainsi que de soutenir la régulation naturelle de nombreux organismes ravageurs de cultures.

Pour plus d'information : voir la fiche jointe.

❸ Les haies

La haie est composée d'une bande boisée constituée généralement de deux lignes de plantation en quinconce. Elle permet de limiter l'érosion et est favorable au développement de la faune et de la flore. Elle est notamment source de pollen et de nectar pour les abeilles. La haie est également utile pour protéger les bâtiments d'élevage et les cultures contre les effets du vent et du froid et participe à la composition du paysage.

Pour plus d'information : voir la fiche jointe.

Pour en savoir plus sur d'autres aménagements :

<https://www.symbiose-biodiversite.com/experimentation/les-amenagements/>

A PROPOS

Symbiose a tenu son **assemblée générale** ce matin. Retrouvez notre **rapport d'activité 2021** sur notre site internet via ce lien ou ce QR-Code :

<https://www.symbiose-biodiversite.com/wp-content/uploads/2022/06/Rapport-Activite-Symbiose-2021.pdf>



Créée en mars 2012, Symbiose rassemble une grande diversité d'acteurs du territoire champardennais (agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, naturalistes, techniciens, financeurs)

Reconnue association de protection de l'environnement et d'intérêt général, Symbiose se positionne comme une force de propositions en engageant des réflexions et des actions contribuant notamment à mettre en cohérence les réglementations environnementales avec les réalités d'un territoire. Elle s'appuie sur les compétences de chacun des acteurs pour mettre en œuvre des projets de gestion concertée de la biodiversité sur le territoire.

L'action de Symbiose s'articule autour de trois axes :

Expérimenter : Acquérir des références scientifiques et agronomiques par la mise en place de nouvelles pratiques (fauchage raisonné des bords de chemins, fauche différenciée de bandes de luzerne...) et d'aménagements (haies, bandes enherbées, buissons...), ainsi que le suivi d'indicateurs (oiseaux, abeilles, flore, faune sauvage, auxiliaires de cultures...).

Accompagner : Proposer aux agriculteurs, collectivités, propriétaires fonciers et entreprises, des actions et des aménagements simples afin d'assurer un développement durable du territoire en alliant performances économiques et performances environnementales.

Communiquer via la création de supports d'information, la participation à des événements professionnels et grand public (foires, salons, colloques...), ou encore l'intervention dans les établissements scolaires.

Pour en savoir plus : www.symbiose-biodiversite.com/

Contact Presse : Chantal URVOY (06 33 13 37 55)

Pour la biodiversité de nos plaines champenoises

Le projet et ses objectifs

Avec APILUZ, les agriculteurs de Champagne-Ardenne et les acteurs locaux des filières luzerne et apicole s'engagent aux côtés de l'association SYMBIOSE pour :

- assurer la ressource alimentaire manquante aux pollinisateurs pendant la saison de récolte (juin / juillet)
- améliorer l'état de santé des abeilles grâce à la luzerne
- promouvoir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.
- créer 1700 km de bandes non fauchées soit + de 520 ha.

En pratique

UN PROTOCOLE VALIDÉ SCIENTIFIQUEMENT, QUI S'APPUIE SUR UNE EXPÉRIMENTATION DE 3 ANS SUR LA COMMUNE DE BEINE NAUROY

- Maintien lors de la 1ère coupe d'une bande non fauchée de 3 m de large au centre de la parcelle ;
- Dans les parcelles de luzerne conventionnelle et bio de 2ème et 3ème années ;
- A l'exception des parcelles de moins de 3 ha ou inadaptées de par leur topographie ou leurs dimensions.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 1 hectare de luzerne non fauchée fait vivre 160 000 abeilles ;
- La luzerne, une niche écologique pour de nombreuses espèces pollinisatrices et un refuge pour certaines espèces aviaires.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE RENDU PAR LES ABEILLES ET AUTRE POLLINISATEURS :

- Pollinisation de 70% des espèces cultivées dans le monde*
- Soit 35% du volume de la production alimentaire mondiale*
- Soit 153 milliards €, soit 9,5% de la valeur de la production alimentaire mondiale**



Des bénéfices multiples



- Concilier agriculture et apiculture et mettre en avant le rôle de la luzerne dans la protection de la biodiversité ;
- Lutter contre le déclin des abeilles mellifères et des pollinisateurs sauvages grâce à l'augmentation de la ressource alimentaire ;
- Maintenir le service de pollinisation pour la flore sauvage et les espèces cultivées ;
- Améliorer le cadre de vie par le fleurissement des territoires.

Des partenaires engagés...

...autour d'un projet fédérateur, novateur, unique en France, réel levier de développement de la biodiversité.

Les agriculteurs producteurs de luzerne de Champagne-Ardenne

Les apiculteurs partenaires



+ d'infos sur



<https://www.youtube.com/watch?v=8vm4d2-WnUM>

ou RDV sur le site

<https://www.symbiose-biodiversite.com/experimentation/apiluz/>

L'association « Symbiose, pour des paysages de biodiversité » rassemble les acteurs de la région Champagne-Ardenne, pour la gestion de la biodiversité (chercheurs, agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, naturalistes, techniciens, financeurs...). Reconnue association de protection de l'environnement, et d'intérêt général, elle se positionne comme une force de propositions en engageant des réflexions et des actions contribuant notamment, à mettre en cohérence les réglementations environnementales avec les réalités d'un territoire. Elle allie dans ses actions les espaces naturels, cultivés et urbanisés



S'il est bien pensé, et géré en conséquence, le bord de chemin est un véritable atout pour l'agriculteur. La gestion extensive de cet espace permet de favoriser le maintien d'espèces utiles à l'agriculteur (microfaune du sol, insectes auxiliaires, pollinisateurs, petit gibier...) tout en contribuant significativement à la préservation de la faune et de la flore en plaine.

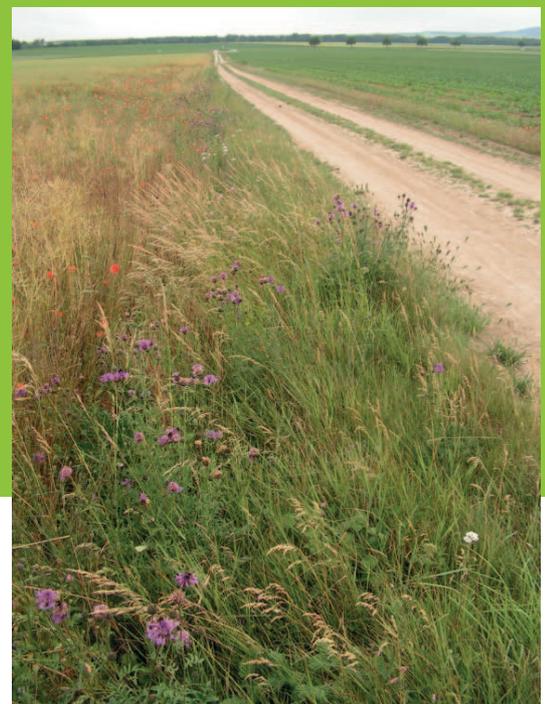
La gestion adéquate des bords de chemin permet, par ailleurs, de sécuriser l'espace agricole et viticole vis-à-vis du développement non maîtrisé des adventices de cultures ainsi que de soutenir la régulation naturelle de nombreux organismes ravageurs de cultures.

Le chemin agri-viticole, colonne vertébrale verte au sein des espaces cultivés

Le réseau de chemins héberge de part et d'autre de son tracé plusieurs milliers d'hectares de dépendances vertes potentiellement favorables à la flore et à la faune.

De ce fait, l'ajustement des pratiques de gestion des bords de chemins représente un enjeu environnemental à ne pas sous-estimer.

Par ailleurs, en reliant entre eux de nombreux milieux et en permettant la circulation et la propagation des espèces sauvages, ces espaces jouent un rôle indéniable d'infrastructure verte ou corridor écologique.



©J.Miroir, SARL ME

Faire une fleur aux pollinisateurs...



©J.Miroir, SARL ME

La raréfaction des ressources alimentaires (pièces florales, pollen ou nectar) pénalise fortement les insectes et plus particulièrement les « pollinisateurs ».

Le broyage systématique, limite fortement l'intérêt des marges de chemins pour les pollinisateurs domestiques (abeilles de ruches) et sauvages (abeilles sauvages, bourdons, papillons, syrphes...).

Outre, un impact médiatique important, la raréfaction des pollinisateurs est un phénomène qui peut avoir des conséquences significatives sur la reproduction des végétaux sauvages et cultivés.

Des agraires naturelles...

De par la quantité de graines produites par la flore qui s'y développe, les chemins constituent une zone de gagnage pour de nombreuses espèces granivores et particulièrement en ce qui concerne l'avifaune. La fauche tardive permet l'accessibilité de cette ressource par contre les fauches récurrentes ou intervenant en pleine période de croissance végétative limitent fortement cette production de graines.

Des alliés dissimulés dans la végétation...

Les marges de chemins permettent à de nombreuses espèces auxiliaires de protection des cultures, prédateurs et parasites d'effectuer leurs cycles de développement et de se maintenir à proximité des parcelles cultivées où elles peuvent assurer une fonction de régulation des « insectes ravageurs ».



©J.Miroir, SARL ME

Conclusion : Le bord de chemin est un véritable atout pour la nature et pour l'agriculture

Composante clef des parcelles agricoles, les chemins font actuellement l'objet de mesures de gestion orientées vers des objectifs esthétiques, techniques et fonctionnels en lien avec l'accessibilité et l'entretien des parcelles cultivées. Ces considérations génèrent de nombreux automatismes de gestion globalement défavorables à la faune et à la flore et favorisant, parfois, la présence de certaines espèces adventices indésirables.



©J.Miroir, SARL ME

Des pratiques et des modes d'entretien aux conséquences insoupçonnées...

L'épandage direct d'herbicides, les dérives d'engrais et de produits de traitements ainsi que le travail du sol sur les marges de chemins constituent une aubaine pour plusieurs espèces adventices problématiques pour l'agriculteur (Brome stérile, Ammi majus, Chénopodes, Chardons). Ces espèces profitent de la destruction du couvert végétal pour se développer et proliférer.

Les suivis réalisés dans le cadre du programme Symbiose ont mis en lumière le lien quasi-systématique entre la présence d'adventices et la mise en œuvre, passée ou présente, de pratiques à risques (traitements, labours superficiels...)

Outre un investissement conséquent tant au niveau du matériel que du temps nécessaire, le broyage systématique réalisé précocement et de manière répétée sur plusieurs années fait :

- Disparaître de nombreuses espèces végétales qui n'ont pas la possibilité de renouveler leurs stocks de graines.
- Cause des victimes parmi la faune.
- Limite la capacité d'accueil d'un territoire pour de nombreuses espèces utiles à l'agriculture.



©J.Miroir, SARL ME

A chaque chemin, sa gestion...

On distingue trois types de chemins au sein des espaces cultivés selon l'importance de leur fréquentation et l'intensité de la gestion dont il font l'objet :



Type 1 :
Chemin faiblement fréquenté



Type 2 :
Chemin moyennement fréquenté



Type 3 :
Chemin fortement fréquenté

Chemins de types 1 et 2, chemins d'accès secondaires enherbés ou pourvus d'une banquette enherbée centrale

- Éviter les dérives des produits nécessaires à la mise en culture des parcelles adjacentes.
- Proscrire l'emploi direct d'herbicide et le remaniement des marges enherbées.
- Gérer, tant que possible, par le biais d'une fauche tardive (se référer aux préconisations page 4).
- Tenir compte des risques induits par le broyage sur la faune de votre territoire, un broyage précoce limite les risques (de fin mars à mi-avril).

Chemins de type 3, chemins d'accès principaux dépourvus de banquette enherbée centrale

- Maintenir les marges enherbées de part et d'autre du chemin même si un passage de lame s'avère nécessaire.
- Appliquer les préconisations présentées en page 4

Marge de talus, lisières de bois, marge de camps militaires...

- Ces espaces sensibles hébergent de nombreuses espèces animales et végétales, il est important de prendre des précautions particulières lors de la mise en œuvre des opérations d'entretien.
- L'ensemble des préconisations formulées dans le cas des chemins de types 1 et 2 s'appliquent dans ce type de contexte.
- En cas de développement notable d'arbustes, de ronces ou de clématites recourir à une fauche rase plus tardive (fin septembre).

Que faire en présence d'adventices ?

Il est important dans un premier temps d'identifier l'espèce et de déterminer si sa présence est marginale ou significative. Sur les marges de chemins étudiées, trois espèces adventices dont la présence nécessite une attention particulière ont été identifiées : il s'agit du Chardon des champs (*Cirsium arvense*), du Brome stérile (*Bromus sterilis*) et du Chiendent rampant (*Elytrigia repens*). Les autres espèces adventices sont souvent présentes de manière transitoire généralement suite à une perturbation (désherbage chimique ou mécanique).

Si des mesures de gestion doivent être mises en œuvre, il est important de s'attacher à favoriser la reconstitution du couvert végétal, ne pas pénaliser les insectes auxiliaires de culture qui se développent grâce à la présence de ces espèces et de ne pas favoriser l'installation d'espèces problématiques telle que le Brome stérile.

Dans le cas d'une présence significative d'une espèce adventice à problèmes, il est essentiel d'agir afin de réduire au maximum les nuisances et à terme d'éliminer ce front de colonisation. Le caractère significatif tient compte de l'importance de la « tache », notamment par rapport au nombre d'individus présents et de l'ampleur de son extension au sein de la bande enherbée.

Présence d'espèces adventices telles que : Coquelicots, Matricaires, Chénopodes, Réséda,...

- Éviter les dérives des produits nécessaires à la mise en culture des parcelles adjacentes.
- Proscrire l'emploi direct d'herbicide et le remaniement des marges enherbée.
- Gérer, tant que possible, par le biais d'une fauche tardive - se référer aux préconisations ci-dessous.

Présence de Brome stérile (*Bromus sterilis*)

- L'application d'un herbicide total n'a pour effet que de détruire le couvert végétal et d'annuler la concurrence qu'il opérait tout en offrant des conditions propices à la germination des semis et favorables à la prolifération des Bromes.
- Proscrire l'application d'un herbicide total et privilégier le broyage ou fauchage avant la montée à graine. Cette méthode permet la reconstitution d'un couvert végétal spontané défavorable au développement du Brome stérile tout en limitant la reconstitution du stock de semences.

Présence de Chiendent rampant (*Elytrigia repens*)

- Au sein des parcelles cultivées, la seule alternative au désherbage chimique est le passage d'engins aratoires capables de remonter à la surface la majorité des rhizomes. Le passage d'outils agricoles sur les marges est à proscrire. Il risque de favoriser la dispersion des rhizomes et impacte fortement les couverts végétaux en place. Le désherbage ciblé est complexe à mettre en œuvre faute de produits adaptés.
- Hors parcelles cultivées, la fauche haute permet de maintenir le couvert en place en limitant au maximum le risque de propagation accidentelle de cette espèce. Toutefois, la fauche et le broyage n'ont, semble-t-il, qu'un effet temporaire sur la dominance du Chiendent rampant.

Présence de Chardons des champs (*Cirsium arvense*)

- Afin de gérer la présence de Cirse des champs, deux choix s'offrent à l'exploitant : le désherbage chimique ciblé (dans le respect de la législation en vigueur) ou le recours à des opérations de fauche ciblées.
- Le désherbage chimique ciblé sur les « taches » de colonisation la période optimale d'intervention se situe en mai-juin avant floraison et le stade visé va de jeune plantule de 2 à 4 feuilles à un chardon de 10 cm de hauteur. La liste des produits homologués utilisables par usage est disponible à l'adresse suivante : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>.
- Le contrôle des chardons sans recours à des produits chimiques est possible. Les fauches répétées 3 ou 4 fois par an épuisent les chardons. Elles doivent être réalisées sur des plantes de 15 à 20 cm de haut, avant que celles-ci ne soient au stade floraison.
- Attention, car les chardons fauchés pendant le stade floraison sont parfois capables de produire des semences viables.

Gérer ces espaces

Afin de minimiser au maximum son impact sur les espèces sauvages et bénéficier des services gratuits qu'elles rendent à l'agriculture (aération du sol, pollinisation, lutte contre les ravageurs, intérêt cynégétique...), il est nécessaire de garder à l'esprit que, d'une manière générale :

- Privilégier la fauche au broyage ; cela limite la dispersion d'espèces végétales indésirables et réduit les impacts aux espèces sauvages.
- Plus le broyage est effectué tardivement, moins l'impact sur les espèces sauvages est important et plus ces espaces jouent leur rôle essentiel au sein de la plaine. Bien évidemment, les impératifs techniques modulent cet objectif : La bande de roulement peut être fauchée entre le 1^{er} et le 15 avril afin de faciliter le passage des usagers. Quant à elle la berme peut être gérée de deux manières, soit en même temps que la bande de roulement entre le 1^{er} et le 15 avril soit au plus tôt le 1 août (au mieux après le 15 septembre).
- Lors de la fauche plus la hauteur de coupe est élevée, moins l'impact sur les espèces végétales et animales vivant près du sol est important : privilégier une hauteur de coupe d'au moins 15 cm, si possible, d'environ 20 cm.

Avec une vitesse de coupe réduite, particulièrement en bord de champs, les espèces misant sur l'inertie et le mimétisme (perdrix grises, lièvres, faons de chevreuils...) auront plus de chance de fuir. L'installation de dispositifs d'effarouchement peut aussi considérablement en diminuer l'impact.



Se référer aux fiches :

- **Bande tampon**, pour les recommandations relatives à l'implantation d'une bande enherbée.
- **Choix des essences**, pour affiner le choix des arbustes.

La haie est une structure végétale linéaire associant des arbustes et des arbres. Cette bande boisée ou arbustive peut être naturelle ou plantée. Cette dernière est généralement composée de deux lignes de plantation et associée de part et d'autre à une banquette enherbée. Ce type d'aménagement constitue pour la faune sauvage une zone d'alimentation et un abri permettant la reproduction, le repos et le refuge tout en favorisant les déplacements.

Les haies spontanées localisées en rupture de pente ou sur des talus doivent, dans la mesure du possible, être préservées en priorité. Dans les secteurs pauvres en éléments naturels du paysage, l'implantation de réseaux de haies judicieusement localisés peut se révéler bénéfique pour de nombreuses espèces utiles ou neutres vis-à-vis des parcelles agricoles et viticoles.

Avantages

- Effet brise-vent : limite la vitesse du vent et l'évapotranspiration sur 10 à 15 fois la hauteur de la haie (si elle est homogène et perméable à 50 %).
- Effet anti-érosion : limite le lessivage par ruissellement des eaux superficielles si la parcelle est en pente.
- Possibilité de valorisation : bois de chauffage, plaquettes pour chaudières ...
- Perchoir, abri, zone de nidification et disponibilités alimentaires pour la faune en général, les auxiliaires de culture et le petit gibier en particulier.
- Ressource en pollen et en nectar pour les abeilles.

Inconvénients

- Gêne possible pour le passage des outils agricoles,
- Compétition pour l'eau, les fertilisants et la lumière (baisse de production sur une bande d'une largeur égale à 0,5 à 1 fois la hauteur de la haie).
- Abri potentiel pour les lapins.



Localisation

En bordure de parcelles agricoles / viticoles, de chemins, de bâtiments agricoles et d'emprises de dépôts divers, tout en veillant à :

- limiter au maximum la gêne pour le passage des engins agricoles,
- planter la haie en privilégiant l'axe nord/sud pour limiter l'ombre portée au sol,
- éviter une haie à proximité immédiate d'un bâtiment d'élevage pour ne pas gêner la bonne ventilation.

Attention : Si vous êtes exploitant de parcelles où des aménagements sont projetés, sachez que l'obtention d'un accord préalable du propriétaire du terrain en amont de tout projet d'implantation de haie, au sein ou en marge de parcelles agri-viticoles, est nécessaire du point de vue réglementaire.



Choix des plants

- La réussite d'une plantation, sa pérennité et son intégration dans le paysage sont trois facteurs qui incitent à favoriser les espèces d'arbres et d'arbustes poussant naturellement dans la région. La composition de la haie dépend du rôle qu'on souhaite lui assigner mais il est aussi important d'opérer son choix en tenant compte du développement final des végétaux.

- Il est préférable d'utiliser de jeunes plants issus de pépinières car ils bénéficient d'un potentiel maximum de reprise et de croissance ; la plantation est plus facile et le prix se révèle généralement moindre. Le choix se portera sur des essences autochtones car ce sont des végétaux bien adaptés au climat et au sol, garantissant équilibre et bonne santé à la haie tout en respectant l'harmonie du paysage.

- Il est intéressant d'implanter des essences qui ont une fructification automnale pour assurer une disponibilité alimentaire en période climatique difficile pour la faune sauvage. La présence de troène en strate arbustive permet d'assurer un couvert hivernal.

- Enfin, utiliser plusieurs essences rend la haie plus attractive pour les animaux, plus adaptable aux changements climatiques et évite le risque de perdre l'ensemble des plants en cas de maladie ou de conditions météorologiques défavorables.

Implantation

- Préparation du sol : labour et émiettement en fin d'été.
- Semer la bande enherbée fin août / début septembre, sur 7 m de large environ.
- Période de plantation : entre novembre et mars, hors période de gel.
- Planter la haie sur 2 rangées (3m de large), en quinconce. Compter 1 m entre les buissons et 5 à 10 m entre les arbres.
- Protéger les plants contre le gibier (tuteurs et manchons) et la concurrence des adventices (paillage).

Le paillage

- Poser un paillage naturel ou à défaut une bâche noire pour maintenir une bonne humidité et une bonne température dans le sol. La bâche permet aussi d'empêcher la compétition exercée par les adventices.

- Il existe plusieurs types de paillages :
 - > Feutres et toiles de paillage biodégradables.
 - > Paillages organiques fluides biodégradables.
 - > Films et toiles de paillage synthétiques.

Chacun d'entre eux présente des caractéristiques différentes liées au coût, à la facilité de leur mise en place, à la résistance des matériaux et à leur capacité à se dégrader naturellement, N'hésitez à nous contacter afin d'être conseillé sur le choix du paillage le plus adapté à votre situation.

Après la plantation

- L'hiver suivant la plantation, il est intéressant de procéder à un recépage = coupe de certains arbres et arbustes à 10-30 cm du sol, afin de former des cépées à plusieurs troncs et d'épaissir la base de la haie. Cette intervention ne vise que quelques arbres et arbustes pour étoffer la haie tout en gardant les essences de bois de valeur.
- Ensuite, on assurera une taille régulière et progressive des arbustes afin d'obtenir une densité de végétation importante.
- Seuls les végétaux présentant une pousse significative seront traités. Les tailles drastiques sont proscrites. Pour les haies plantées ou « naturelles », dans les deux cas on recherchera à garder une largeur minimum de deux mètres en plus de la banquette herbeuse qui sera d'un mètre minimum de chaque côté de la haie. Cette banquette ne sera fauchée qu'une fois par an en fin d'automne.



Date d'intervention

- Du 1er d'avril au 1er septembre, toutes les interventions sont à proscrire, sauf impératifs techniques ou réglementaires, dans les haies, buissons et bandes enherbées afin de ne pas affecter la reproduction de la faune sauvage.